AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0696
FR0012821890-FS0257

22 mars 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

HI-MEDIA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 mars 2017, la société par actions simplifiée unipersonnelle Cogefi Gestion[1] (11 rue Auber, 75009 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 16 mars 2017, le seuil de 5% du capital et, le 20 mars 2017, le seuil de 5% des droits de vote de la société HI-MEDIA et détenir, pour le compte desdits fonds, 150 000 actions HI-MEDIA représentant 160 735 droits de vote, soit 5,20% du capital et 5,29% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions HI-MEDIA sur le marché.

———

[1] Contrôlée par M. Hugues Aurousseau. La société Cogefi Gestion déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 2 886 088 actions représentant 3 038 708 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.